

Le Président

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire 2 7 OCT. 2017 SERVICE COURRIER ARBIVÉE Nº

Angers, le 25 octobre 2017

Monsieur Armel FROGER Vice-Président COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE 11 rue du Maréchal Leclerc CS 54030 49408 SAUMUR

DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Dossier suivi par : Annabelle MICHEL

Tél: 02 41 20 49 19

Email: annabelle.michel@maineetloire.cci.fr

Nos réf.: DRIAT-17.083/PR/AM/NB

Objet : PLU Souzay-Champigny - avis sur modification simplifiée n°1

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons bien reçu le projet de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de Souzay-Champigny et nous vous en remercions.

Afin de permettre l'implantation d'un siège et d'un espace de vente viticoles en lieu et place d'un des bâtiments inoccupé d'une champignonnière en activité, le règlement autoriserait l'installation d'activités agricoles au sein de la zone UY, aujourd'hui réservée aux activités industrielles et artisanales. La présence et la proximité immédiate de ces deux activités liées à l'agriculture ne posent pas de difficulté dans ce cas précis, au sein d'un secteur géographique agricole protégé. Un zonage type Ay, secteur destiné aux activités isolées en lien avec la filière agricole, aurait été sans doute plus adapté à la situation.

D'une manière générale, j'attire votre attention sur l'opportunité de l'ouverture de la zone UY aux constructions agricoles. La CCI de Maine-et-Loire doute de la compatibilité entre des activités agricoles, qui s'ouvrent de plus en plus à la vente directe, et des activités industrielles et artisanales. La CCI de Maine-et-Loire demande à ce que cette pratique ne soit pas généralisée dans la cadre de l'élaboration des futurs Plans locaux d'Urbanisme de Saumur Val de Loire. L'environnement et les logiques de fonctionnement des activités des entreprises productives du secteur secondaire ne sont pas adaptés aux besoins et contraintes des activités agricoles et viticoles qui s'ouvrent à l'œnotourisme. Cette problématique devra être étudiée de près dans les mois à venir afin de répondre aux besoins et attentes des différentes entreprises qui composent le tissu économique du Saumurois.

Vous remerciant de bien prendre en compte ces remarques, je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-Président, mes sincères salutations.

Eric GRELIER